

Réunion du 3 Septembre 2024

Absent : Roland ESTEPHAN a donné pouvoir au maire
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Travaux hôtel-restaurant :

Equipements de cuisine sont posés.

2 candidats ont visité les lieux : M. HUBLOT (de Sarran) et M. TELLE (de la région parisienne).

Vu avec Mme CAQUINEAU de la CCI pour le montant du loyer : pour la partie hôtel 10 à 15 % du CA prévisionnel de leur étude, pour la partie bar restaurant 6 à 10 % du CA du dernier exploitant, donc difficile à savoir pour ce dernier ; elle a donné quelques indications : à Ussel un hôtel-restaurant de 500 m² à 1790 €, toujours à Ussel un bar-restaurant à 550 €, à Saint-Ybard un hôtel de 6 chambres pour 1 000 €. Pour le type de gérance, elle a signalé à Saint-Ybard aussi le contrat administratif de location avec promesse de vente au bout de 14 ans. Une discussion s'engage sur le montant du loyer : 1500 € pour certains jusqu'à 2000 € pour d'autres ; il y a aussi la possibilité d'augmenter le loyer au bout d'une année, une fois le chiffre d'affaires connu....

Par ailleurs, le maire rappelle qu'il pourrait y avoir des travaux supplémentaires et nécessité d'une avance de trésorerie.

Point sur la situation financière de la commune :

Courrier de la Préfecture qui avec la DGFIP ont décelé des difficultés financières conjoncturelles, au regard des comptes de l'exercice 2023.

En fonctionnement les produits réels évoluent peu quand les charges progressent, toutefois la capacité d'autofinancement brute représente 23 % des produits réels

Mais de manière globale les produits, les charges et la CAF sont inférieurs de 42 % à la moyenne de la strate des communes équivalentes ; il faut songer aux investissements à venir et ne pas hésiter à augmenter en lissant sur plusieurs années les taux d'imposition foncière, même si une rentrée d'argent est prévu avec la location de l'hôtel-restaurant. Gérard TOURNEIX s'étonne de cette démarche, si on la compare avec la moyenne de la strate et n'est pas d'accord avec certains chiffres avancés par la Préfecture.

Zones FRR (France Ruralités Revitalisation) :

Ce zonage ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales pour les entreprises qui s'implantent. Elles ne sont pas compensées par l'Etat. Pour la commune il s'agit de la taxe foncière du bâti.

Le conseil délibère favorablement pour la partie entreprise (partie générale).

Concernant les hébergements touristiques, le conseil propose d'exonérer uniquement les hôtels (précision : c'est la commune qui en est bénéficiaire).

Couverture ancien presbytère

Le cabinet TERTIO a élaboré un avant-projet à examiner avant la Déclaration Préalable : réfection à neuf en ardoise du pays ou ardoise d'Espagne, option pour isolation et platelage, remplacement VMC et trappe d'accès aux combles (pose d'un escalier escamotable) et suppression de souches de cheminées (suivant avis de l'ABF). Surface de la couverture 238 m². 92 200 € + 16 000 € pour la partie isolation-platelage, soit 108 200 € HT.

Reste à connaître le prix pour des ardoises d'Espagne (le maire questionnera Mme LANGEAU). Prise de contact avec la personne en charge du projet « Village d'Avenir » (Mme MAURAND) pour chercher des subventions.

Travaux parking :

Vu avec le grutier pour le passage et l'installation de la passerelle. L'opération abattage d'arbre est prévue le 9 septembre (arbre qui est proche de la passerelle et qui menace de tomber dans la rivière) ; la pose de la passerelle est programmée ce mois-ci.

Ecole :

Effectifs : 12 à la Maison-Brûlée et 18 au Bourg.

Devis de l'entreprise de menuiserie PELISSIER pour la pose d'une étagère de 2,80 ml à l'école du bourg et le perçage des grilles de ventilation sur menuiseries de la cantine : 710 € HT au total. Le conseil valide.

Nouvelle photocopieuse d'occasion à l'école de la Maison-Brûlée (30 € par mois).

Nouveau transporteur pour la navette de midi entre les 2 écoles : société FAURE (coût 69 €/jour) ; Sylvain CHEZE ne pouvant plus assurer le transport entre les 2 écoles sauf pour un prix de 90 € (c'est lui-même qui a proposé de contacter les autres transporteurs).

Rénovation éclairage public :

Rappel du programme « Eclairons demain » porté par la FDEE19 ; devis proposé de 22 901,69 € pour la commune (au lieu de 26 389 € prévus au départ) sur un montant total HT de l'affaire de 85 100 €, donc un reste à charge de 26,91 % pour la commune.

La FDEE19 propose à la commune de financer son reste à charge sous la forme d'échéancier annuel (7 années maximum). Le conseil choisit le financement sur 7 ans.

Schéma de collecte des déchets :

Point sur l'emplacement des P.A.V.

Le département n'est pas favorable à l'implantation à la Gare en dessous de chez Jean-Jacques MONTEIL... pour des raisons de sécurité. Toutefois, ils ne s'y opposeront pas si on leur signe une décharge de responsabilité. Autre idée : proche du local de chasse mais un autre P.A.V. est prévu un peu plus loin pour la Croix du Doubs.

Nouvelle implantation possible (déjà évoquée) : au-dessus des PLA de Mars ; dans ce cas le conseil choisit en contrebas de la RD 53 (à l'opposé de la haie des PLA).

Affaires diverses :

- Mme MOISSENET du Bourg a déposé une DP pour ces travaux faits sans déclaration. Attente de la réponse de l'ABF.
- Annonce de l'obligation à compter du 1^{er} janvier prochain pour les collectivités de participer au coût du risque prévoyance pour le personnel. Plus de précisions une prochaine fois.
- Pollution de la Montane hier après-midi : affaire à suivre, des prélèvements ont été faits. La société Eyrein Industrie ne semble pas être responsable.